

Audit constructeur

Les avantages :

- Solutionner les pannes éventuelles,
- Chiffrage pour la remise en état de votre machine,
- Prolongation de la durée de vie de la machine,
- Maîtrise des consommations énergétiques,
- Réduction des dépenses de maintenance et d'exploitation.

Remise en état des machines CIAT

Les avantages :

- Pour plus de confort et pour vous garantir le meilleur service qui soit, les pièces remplacées sont garanties 1 an,
- Intervention réalisée par le constructeur avec les pièces d'origine CIAT,
- Optimisation du fonctionnement des machines,
- Un meilleur retour sur investissement,
- Economies sur les coûts de maintenance et sur les dépenses énergétiques.

Diagnostic machine industrielle

Les avantages :

- Diagnostic par le constructeur,
- Evaluation afin d'optimiser le fonctionnement de la machine.

Diagnostic pompe à chaleur Habitat

Les avantages :

- Diagnostic par le constructeur,
- Evaluation afin d'optimiser le fonctionnement de la machine.



Rappel pour le détenteur d'une pompe à chaleur (> à 12 kw)

Depuis 2010, l'inspection des pompes à chaleur réversibles > à 12 kW est obligatoire :

Pour assurer la qualité de l'installation de votre pompe à chaleur et de son fonctionnement, le décret du 31 mars 2010 a rendu obligatoire l'inspection des systèmes de climatisation des systèmes centralisés et des pompes à chaleur réversibles ou sur boucle d'eau réversible d'une puissance supérieure à 12 kilowatts (kW).

Cette inspection devra avoir lieu tous les 5 ans pour les installations existantes et dans l'année pour toutes les nouvelles installations.